



**Bourg, 20 novembre 2022**

**Cher(e)s adhérent(e)s, cher(e)s donatrices(teurs),**

**Nous avons besoin de vous pour mener à bien la mission que s'est donnée votre, notre association l'ASDA.**

**Depuis 2020 nous avons pris l'habitude de vous rendre compte de l'action de notre association en fin d'année sans attendre l'assemblée Générale qui se déroule au printemps. Nous sommes donc heureux de vous transmettre le troisième numéro de cette "Lettre aux adhérents". Vous trouverez ci-dessous un aperçu de notre activité à travers quelques chiffres de la fréquentation de nos permanences qui démontrent que la demande d'accompagnement ne faiblit pas. Dans «Ca se passe à Bourg » nous témoignons de la dimension d'humanité que nous apportons au quotidien dans cet accompagnement et montrons par l'action qu'il est possible d'aider. Nous vous invitons aussi à parcourir notre nouveau site internet et découvrir le contenu de ses différentes rubriques**

**Nous faisons appel à votre générosité en ce début d'hiver : les demandeurs d'asile sont à nos portes et ont besoin de nous.**

**L'accès à leurs droits est souvent bloqué si les associations comme la nôtre ne pallient pas à cette carence d'accompagnement. Les organisations officielles n'ont pas toujours le suivi de certaines démarches dans leurs missions.**

**Cette année est rude : entre les guerres, les mafias, l'exode climatique, les discours sécuritaires et opportunistes, les rejets d'asile, les expulsions, le froid et les privations, ne reste-t-il que de douillettes soirées culpabilisées ? Non, il est possible d'aider : notre énergie associative est liée à votre capacité à nous rejoindre par un don et /ou une présence. Nous avons particulièrement besoin de vos dons pour les traductions, les indemnisations des interprètes.**

### Des permanences très fréquentées et actives

La fréquentation de nos permanences est le pouls de notre activité. Nous constatons des variations importantes de fréquentation d'une permanence à l'autre. Quelques chiffres nous permettront d'objectiver les impressions ressenties. A la base un petit geste, exigeant mais très utile : le report sur l'agenda de nos permanences des références des personnes accueillies (nom, prénom, nationalité, procédure, objet de la visite). Grâce à ce travail de fourmis qui s'améliore au fil du temps, nous sommes en mesure de dresser un panorama de notre activité pour les 10 premiers mois de cette année et d'esquisser quelques tendances par rapport à l'année 2021.

fréquentation des permanences Janvier à Octobre 2022	extrapolation pour l'année 2022	rappel 2021
fréquentation des permanences Janvier à Octobre 2022	extrapolation pour l'année 2022	rappel 2021
<b>567 visites en permanence</b>	<b>680</b>	<b>686</b>
<b>299 personnes (ou familles) différentes</b>	<b>358</b>	<b>381</b>
<b>85 permanences assurées</b>		<b>99 j</b>
<b>304 journées de bénévoles</b>	<b>364 j</b>	<b>446 j</b>

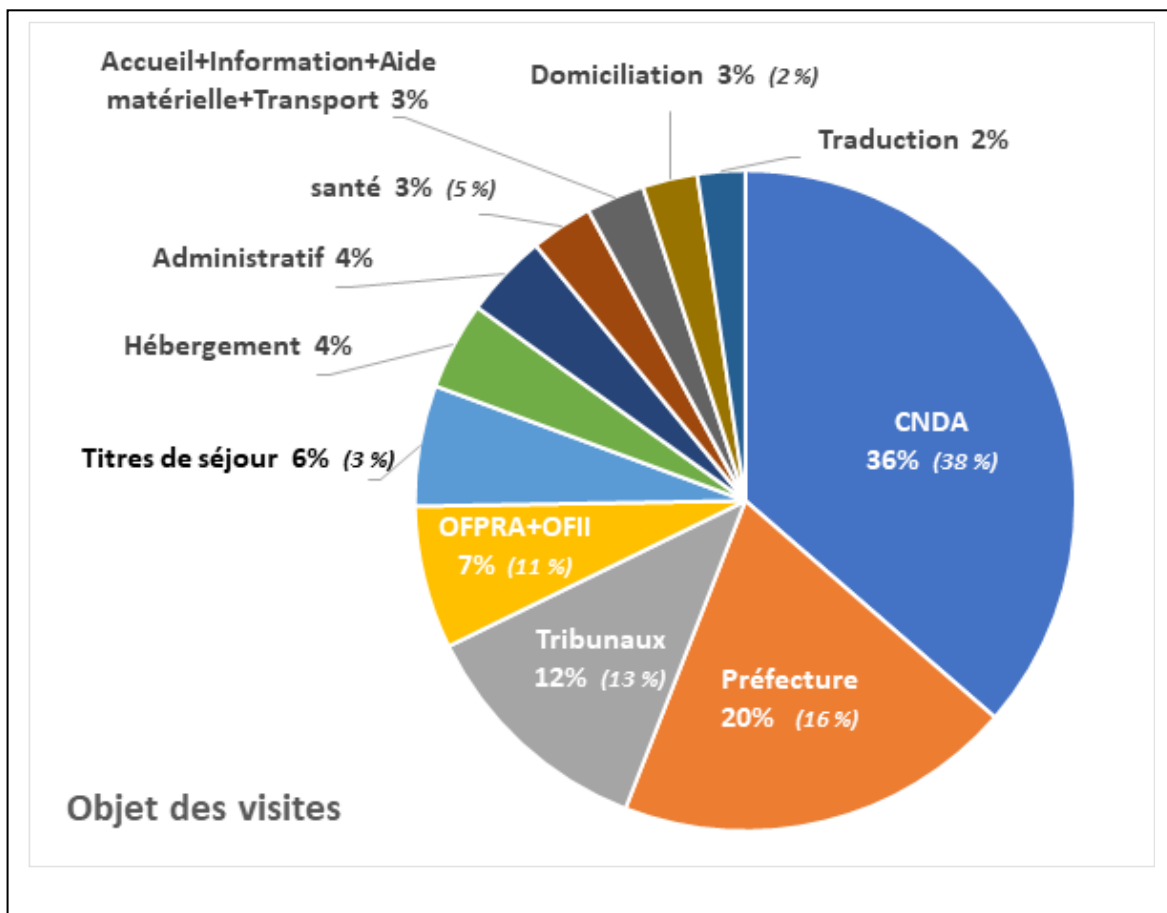
En 2022 nous avons reçu 567 visites de la part de 300 personnes différentes. Extrapolés sur l'année ceci correspond à une activité très proche de celle de l'année précédente.

Nous avons en moyenne 6 visites par permanence (de 2 à 13). Le temps consacré à chacun est très variable suivant le motif de la visite. De quelques minutes quand il s'agit du simple enregistrement d'une étape administrative (accord d'AJ, désignation d'avocat, réception d'une date d'audience) à plusieurs heures dans les procédures plus complexes (dossier de demande de TS, mise en forme des arguments d'un recours). C'est à la fois le charme et la difficulté de l'exercice.

### Tenue des permanences par les bénévoles

Une dizaine de bénévoles assure la tenue des permanences. Nous sommes en moyenne trois par permanence ce qui correspond à l'objectif minimum que nous nous sommes fixé : une personne chargée de l'accueil et 2 personnes pour le traitement des demandes. Assurer une présence régulière et suffisante pour la tenue des permanences reste un défi nous sommes constamment sur le fil du rasoir. Et à la recherche de nouveaux bénévoles pour conforter l'équipe.

### Objet des visites



NB : Les pourcentages indiqués sur le graphique ci-dessous sont ceux de 2022 suivis en italique des données 2021.

### Accompagnement des recours auprès de la CNDA : 36 %

Notre activité principale reste centrée sur l'accompagnement des recours auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) suite aux rejets des demandes d'asile par l'OFPRA. Dès la demande d'aide juridictionnelle, nous incitons les demandeurs à choisir un avocat pour lequel nous avons des retours positifs afin d'éviter la « loterie » de la désignation d'office.

### Demandes de titres de séjour : auprès de la Préfecture par l'ASDA : (20 %), en relais vers la Cimade : (6 %)

Nous sommes de plus en plus sollicités par des demandes de titres de séjour. 20 % des visites concernent des dossiers de demandes directement accompagnées par l'ASDA, essentiellement pour les dossiers « étrangers malades ». Pour les autres types de titres de séjour (regroupement familial, régularisation, travail), nous servons d'intermédiaire pour une prise de rendez-vous auprès de la Cimade. Nous sommes en contact avec nos amis de la Cimade pour redéfinir le rôle et les limites de l'action de chacun dans ces demandes.

**Les recours auprès des tribunaux (12 %)** concernent essentiellement les recours contre les décisions administratives de la préfecture (OQTF, refus de titre de séjour, refus d'aide juridictionnelle, etc..).

Dans ce domaine l'ASDA se concentre sur la demande d'AJ et le dépôt initial du recours, le travail d'instruction du recours se faisant essentiellement entre le demandeur et son avocat.

**Contacts avec l'OFPRA et l'OFII : 7 %** des demandes concernent les contacts avec l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) pour les dossiers de réexamen de demandes d'asile et l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) essentiellement par rapport au versement de l'Allocation pour les demandeurs d'asile (ADA).

**Autres domaines :** Le reste des visites concerne l'hébergement d'urgence pour lesquelles l'ASDA n'a pas de solution à proposer mais fait ce qu'elle peut pour tenter de trouver des solutions auprès des associations et structures qui en ont la charge.

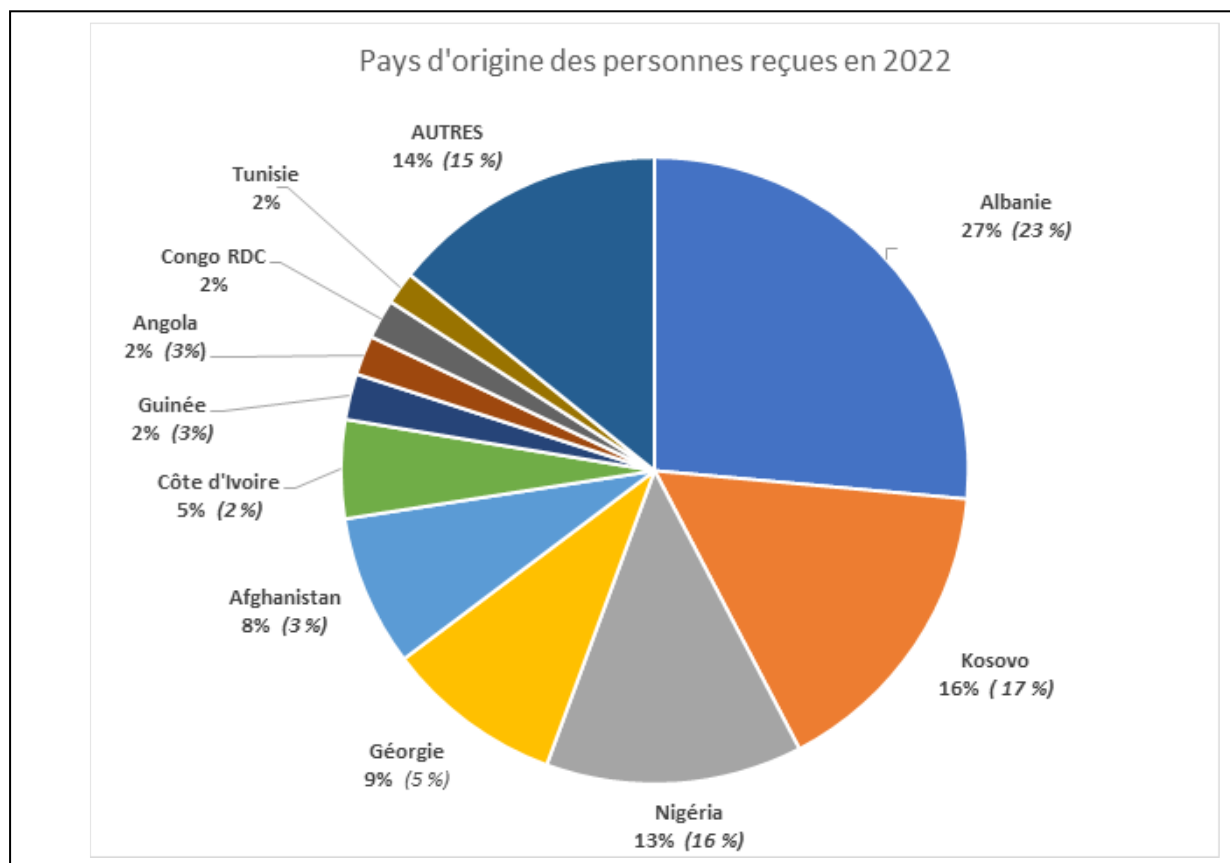
Nous accompagnons aussi les personnes dans les démarches administratives, la santé (dossiers AME,

rendez-vous médicaux), l'accès aux aides matérielles (repas, hygiène, etc).

Nous sommes aussi sollicités pour domicilier les personnes qui n'ont plus de lien avec les structures d'accueil ni de lien avec la ville de Bourg.

Enfin nous servons d'intermédiaire pour les demandes de traductions auprès des associations assermentées.

## Pays d'origine des personnes reçues en 2022



NB : Les pourcentages indiqués sur le graphique ci-dessus sont ceux de 2022 suivis en italique des données 2021.

L'Albanie, le Kosovo et le Nigéria restent les pays d'origine les plus courants avec un accroissement en 2022 du nombre de ressortissants Albanais. Le nombre de Géorgiens, d'Afghans et d'Ivoiriens accueillis augmente aussi fortement.

Parmi les personnes accueillies moins de 20 % sont francophones, ce qui montre l'importance primordiale de nos interprètes Albanophones et Anglophones dans la tenue des permanences et lors des entretiens de préparation des recours.

Ce panorama des permanences ne rend pas compte du travail réalisé dans le cadre de l'accompagnement des recours. Nous en ferons état lors d'une prochaine lettre.

Michel Maubon, Président

## Ca se passe à Bourg en Bresse !

Nous sommes confrontés principalement aux demandes d'aide pour rédiger un recours à la CNDA : ce rôle est administratif bien sûr dans la veine des écrivains publics. Mais au-delà du recueil d'informations, nous recevons l'espoir des demandeurs d'asile ; nous recevons les souvenirs d'une autre vie ; nous recevons les atteintes douloureuses qui ont motivé cet exil ; nous recevons le traumatisme du départ, nous recevons aussi l'incompréhension des refus, des rejets, des obligations de quitter le territoire. Ces face-à-face, souvent dans une autre langue, sont des rencontres singulières, étonnantes, dérangeantes. Chacun, chacune a une histoire, un trajet, un voyage.

Nous avons particulièrement pris conscience des arcanes du fonctionnement des premières demandes d'asile, dites de Dublin. Entendre qu'un soudanais (ou un somalien, ou un nigérian...) est resté 4 ans en Italie sans qu'il ne se passe rien pour lui... Entendre qu'un ivoirien francophone est renvoyé en Italie, parce qu'il a déposé ses empreintes en Sicile alors qu'il voulait venir en France... Ces gens sont en errance depuis des années !

Cette année, les affaires de mafia et de vengeance organisées en Albanie ou au Kosovo sont de nouveau nombreuses. Les réfugiés d'Afghanistan échappent à la guerre et à la dérive d'une société rurale, tribale et autoritaire. Les somaliens, les érythréens fuient au Soudan et poursuivent des voyages épuisants à travers le Niger et la Libye. Les nigériens tentent de trouver un avenir meilleur que la misère et le chaos qu'ils décrivent. Les femmes osent exprimer leur refus de l'excision, des mariages forcés...

En Lybie tous racontent les rafles et les « prisons » privées de la mafia qui les rançonnent et les exploitent. Et un jour les mettent dans un bateau-rafiot. « On a écopé trois jours et les Italiens nous ont récupérés ». Et ces voyages traumatisants ne sont pas pris en compte dans leur dossier... Les écouter cependant permet peut-être d'évacuer quelque peu la peur qu'ils ont éprouvée.

Leurs récits et les entrevues à l'OFPRA sont traités de « confus, imprécis, flous, peu consistants... » par l'administration qui ainsi rejette le statut : ce sont ces qualificatifs que nous reprenons : détails, précisions, descriptions, chronologie. Il s'agit de répondre aux objections de l'OFPRA car le recours en CNDA est relatif au droit de contentieux.

« La procédure contentieuse devant la Cour nationale est régie par les dispositions du [code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile](#). »

De fait nous donnons un accès aux droits, car l'organisation officielle de l'accueil des migrants a des trous... Les organismes principaux d'accueil sur le département (Alfa3a et Adoma) n'ont pas le « marché » de l'accompagnement en CNDA et pas ou toujours la volonté le temps pour d'autres démarches. Ainsi l'accès réel aux droits des personnes est laissé aux organisations humanitaires...

Cependant, nous avons la plupart du temps d'excellentes relations avec les travailleurs sociaux de ces foyers et bureaux. Pris par leur investissement professionnel personnel, ils se désolent souvent de ne pouvoir mener leur accompagnement à bien, tout en conseillant les personnes sur nos permanences....

Dans ces permanences, les personnes viennent avec une demande (comme vous le voyez dans les graphiques) que nous traitons le plus possible dans l'immédiat. Mais nous restons impuissants et sidérés lorsqu'on nous signale un départ d'un foyer pour un débouté, une OQTF dramatique. Pire : des personnes à la rue demandent poliment un refuge pour la nuit, le 115 est saturé, les foyers sont pleins, les gens sont à l'accueil de jour d'ALFA3A et dehors en soirée... les Centres d'urgences ouverts pendant le covid ou l'hiver ont fermé, les annonces d'ouverture n'arrivent pas... pas de solutions... Tout ce que vous lisez dans les journaux ou voyez à la télévision existe à Bourg.

Brigitte Joly, Secrétaire.



Il y a quelques années, la réserve parlementaire a été supprimée et chaque département dispose d'une enveloppe budgétaire pour aider les petites associations dans leur développement. Dans ce cadre-là, l'ASDA 01 a demandé et obtenu une subvention de 3 000 € pour réaliser un site internet. La mission a été confiée au service audiovisuel de l'AGLCA. Le site a été mis en ligne à la disposition des internautes au cours de l'été 2022 à l'adresse suivante : <https://www.asda01.org>

On y trouvera des informations pratiques sur nos missions et nos permanences, mais aussi des documents officiels relatifs au droit d'asile, ainsi que des liens vers les associations, organismes et institutions qui opèrent dans notre champ d'activité.

Les rubriques sont classées selon 3 catégories : Actions, Contact, Information

Qui sommes-nous ?	Rejoignez-nous	Revue de presse
Nos actions	Contactez-nous	Documentation
L'aide aux migrants dans l'Ain	Faire un don	Actualités

Merci d'aller visiter notre site et de faire vos remarques et vos propositions en écrivant à [asda.contact@laposte.net](mailto:asda.contact@laposte.net) ou à notre adresse postale : MCC, 4, Allée des Brotteaux, CS 70270, 01006 Bourg en Bresse CEDEX